



Raisonner la protection
fongicide dès le semis :
**les solutions pour le
printemps 2023**

 **BASF**

We create chemistry



L'orge de printemps : une céréale qui a des atouts à faire valoir

Avec 570 000 hectares semés en 2022, l'orge de printemps séduit de nombreux agriculteurs pour ses débouchés.



Norme :
> 90%
de grains
> 2,5 mm

Refus :
< 86%
de grains
> 2,5 mm



Cette céréale offre des avantages
agronomiques et économiques avec l'accès
aux marchés brassicoles.

Cultiver une orge de brasserie implique de choisir
une variété inscrite sur la liste des Malteurs et Brasseurs
de France et de respecter des critères de qualité exigeants
dont le calibrage.

Ce critère est étroitement lié à la protection fongicide
de la culture : **une orge saine permet aux grains
de se développer sans le stress lié aux attaques
de maladies.**

Rhynchosporiose et oïdium : **deux maladies précoces**

REPÈRE

Nuisibilité moyenne
des maladies en
orge de printemps

7 q/ha

Le complexe maladies

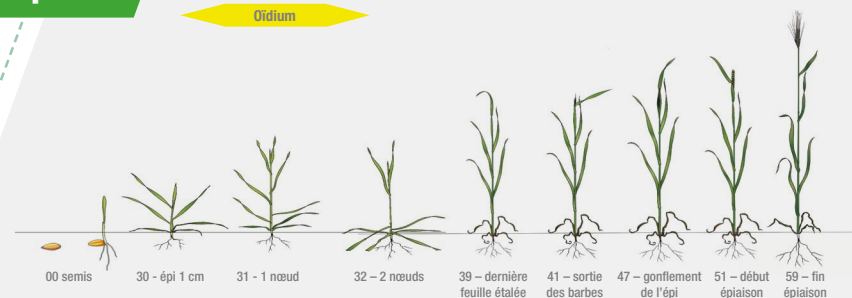
Rouille naine

Helminthosporiose

Ramulariose

Rhynchosporiose

Oïdium

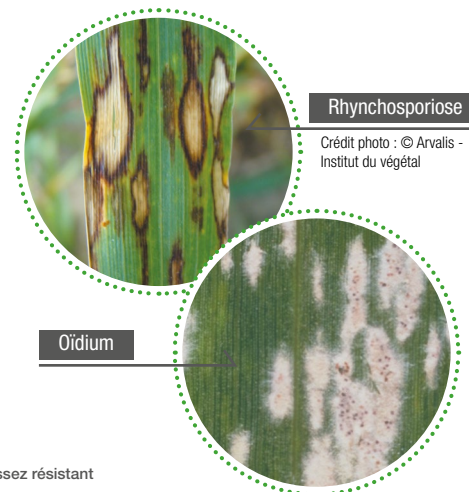


Rhynchosporiose et oïdium sont les maladies
les plus préjudiciables pour l'orge de printemps.

Top 5 - Variétés orge de printemps - Récolte 2022

Variété	Résistances aux maladies				
	Oïdium	Rhynchosporiose	Helminthosporiose	Rouille naine	Ramulariose
RGT Planet	8	7	5	5	6
KWS Fantex	8	7	6	5	6
Fandaga	8	6	6	5	5
KWS Irina	7	5	6	5	5
Laureate	8	6	5	6	6

● Sensible ● Assez sensible ● Assez à peu sensible ● Peu sensible ● Assez résistant

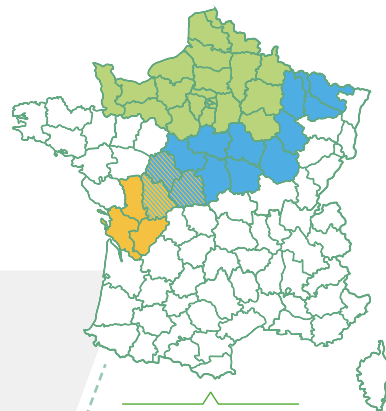


Rhynchosporiose

Crédit photo : © Arvalis -
Institut du végétal

Oïdium

Les solutions de protection actuelles



DATES DE SEMIS

Fourchette de dates optimales

● 15/02 au 20/03

● 20/02 au 15/03

● 15/01 au 15/02

Source : Arvalis - Institut du végétal

2 types de programmes de protection des orges de printemps :

- 2 passages : 1 pour contrôler les maladies de début de cycle (rhynchosporiose et oïdium) et un 2nd pour contrôler les maladies plus tardives (helminthosporiose et ramulariose) ;
- 1 passage unique sur 50% des hectares traités.

Programmes classiques 1 ou 2 traitements sur orges de printemps

TS

TS



Traitement unique

T1



T2



Protéger dès le semis et réduire les traitements foliaires

NOUVEAU

Systiva®, nouveau traitement de semences, disponible pour les semis d'orge de printemps 2023.

En apportant 50 g de Xemium®* par quintal, Systiva®** est efficace contre les maladies de la semence, mais également contre la rhynchosporiose, l'oïdium et la rouille naine, maladies traditionnellement contrôlées par une application foliaire.

Il est maintenant possible d'avoir une orge saine en appliquant 1 seul traitement foliaire, voire même aucun traitement foliaire lorsque la variété est peu sensible à l'helminthosporiose.

En 2023

Semis à partir du 15 février d'une variété peu sensible à l'helminthosporiose



Pas de traitement

Autres situations



Pas de traitement

T2 sans SDHI***



Avec Systiva®, gain d'un passage fongicide en foliaire

* Nom de la substance active fluxapyroxad.

** Afin de prévenir les résistances, Systiva® est recommandé en association avec un traitement de semences efficace contre le charbon nu : Premis® 25 FS.

*** Si nécessité d'un traitement foliaire après Systiva®, appliquer un traitement fongicide contenant d'autres familles chimiques que les SDHI (ex : triazoles, strobilurines).



Alain, département 51

L'orge de printemps pousse très vite en cycle. Je traite pour conserver une orge saine et m'assurer une qualité brassicole mais parfois les conditions climatiques m'empêchent de m'organiser comme je veux.

Systiva[®], la solution performante **sur les maladies de début de cycle**

Systiva[®], permet de **diminuer les applications fongicides** en végétation



Protection de haut niveau sans contrainte

Le semis de vos orges protégées avec Systiva[®] intègre l'équivalent du premier passage fongicide foliaire et vous permet de simplifier vos travaux de printemps.



Permet à vos semences certifiées d'exprimer tout leur potentiel

Le contrôle très précoce des maladies foliaires (rhynchosporiose, oïdium) et l'effet dynamisant de Systiva[®] sur la vigueur lors de la levée, sécurisent le rendement de vos orges.



Gain d'un passage fongicide en végétation

Plus besoin de sortir le pulvérisateur et d'appliquer une protection foliaire contre la rhynchosporiose et l'oïdium en utilisant les semences certifiées protégées avec Systiva[®].



Participe à la transition agroécologique

Le programme de protection fongicide est optimisé grâce à Systiva[®] qui permet de réduire l'IFT* fongicide de votre culture ainsi que le nombre de passages du pulvérisateur.

* Indice de Fréquence de Traitement : indice qui comptabilise le nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale. L'utilisation de Systiva[®] est intégrée à l'IFT du traitement de semence qui est égal à 1 quel que soit le nombre de produits qui enrobent la semence. Le gain d'un passage foliaire permet de réduire l'IFT fongicide (de 0,3 à 0,9 selon le programme de référence).



POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
RAPPROCHEZ-VOUS
DE VOTRE CONSEILLER

Produit	Systiva®
AMM	N°2140051
Composition	333 g/L Xemium® (nom d'usage de la substance active fluxapyroxad)
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences
Cultures et usages autorisés	ORGES : Maladie de la semence : fusarioses, helminthosporiose (<i>D. Gramineum</i>), charbon nu (OH uniquement) Maladies foliaires : rhynchosporiose, oïdium, rouille naine, helminthosporiose (<i>D. teres</i>), ramulariose
Dose autorisée	0,15 L/q (pour 140 Kg/ha, 70 g s.a/ha)

Pour aller plus loin



BASF France S.A.S. Division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex. N° d'agrément : Agrément IF020022 – Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Systiva® - AMM n°2140051 - Composition : 333 g/L - Xemium® (nom de la substance active fluxapyroxad). Premis® 25 FS - AMM n° 2100002 - Composition : 25 g/L triticonazole. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Septembre 2022. Crédits photos : BASF, ARVALIS - Institut du végétal, Getty Images. 159CESE0922R.

Systiva® : SGH07, SGH09 - Attention - H317 : Peut provoquer une réaction allergique - H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme : EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Premis® 25 FS : H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH07



SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**